

man se partagèrent alors la Francie. Ensuite, il n'y eut plus jamais de partage, même lorsque, comme en 954 et en 985, il y avait deux héritiers potentiels.³

En 883, la mort de Carloman qui suivait de peu celle de son frère Louis III, plaça les grands devant l'alternative suivante: élire comme roi un prince carolingien de l'Ouest, c'est-à-dire Charles, dernier fils de Louis le Bègue, mais il n'était encore qu'un enfant de quatre ans, ou choisir un prince qui serait capable de faire face aux dangers qui menaçaient le royaume, fût-il étranger à la famille de Charlemagne. Cela s'était déjà vu puisqu'en 879, le comte Boson avait réussi à se faire élire roi de Provence: il est vrai qu'il était allié à la famille carolingienne par sa soeur et par son épouse.⁴ Les grands de Francie respectèrent la légitimité carolingienne en faisant appel au Carolingien de l'Est, l'empereur Charles le Gros. Mais en 888, à la mort de Charles le Gros, ils passèrent outre aux droits des Carolingiens et ils élurent le robertien Eudes.⁵ Eudes choisit pour successeur le carolingien Charles le Simple, mais en 922, les grands destituèrent Charles le Simple et élurent à sa place Robert, frère du roi Eudes.⁶ De même qu'on ne partageait plus le royaume de Francie, il n'était désormais plus question de choisir un roi qui fût étranger à la *Francia*, même si les ruptures de fidélité étaient fréquentes.

Un processus identique s'est produit en Germanie. En 911, lorsque Louis le Jeune mourut sans héritier direct, les grands élurent le duc Conrad,⁷ puis en 919, ils choisirent Henri, duc de Saxe...⁸ Le roi de Germanie était désormais élu parmi les ducs transrhénans. Les Saxons réussirent ensuite à imposer l'hérédité au sein de leur famille, puisqu'Otton succéda à son père en 936.

Le respect de l'intégrité des royaumes imposa de nouvelles pratiques successorales et de nouvelles formes d'utilisation de la parenté cognatique par les lignages royaux. Le royaume ne pouvait plus aller qu'à l'un des fils, l'aîné, sans qu'une règle de primogéniture fût alors nettement formulée. Ceci ne manqua pas de susciter des tensions entre les héritiers potentiels, après le décès du père. L'accession d'Otton au trône de Germanie fut suivie de peu par la révolte de son demi-frère Thankmar, de son jeune frère Henri que soutinrent la reine Mathilde et le duc Giselbert de Lotharingie, beau-frère d'Otton et d'Henri.

Les tensions furent moins vives en Francie, car les fils cadets étaient trop jeunes pour prétendre succéder à leur père au moment de son décès.⁹ Néanmoins, l'attitude ambiguë de Charles, fils cadet de Louis IV, devenu duc de Basse-Lotharingie de par le bon vouloir d'Otton, s'explique sans doute en partie par les tensions suscitées par l'exclusion des cadets.

3 Louis IV laissait deux fils, Lothaire et Charles et Lothaire avait également deux fils, Louis et Otton.

4 Sa soeur était l'impératrice Richilde, deuxième épouse de Charles le Chauve. Il avait épousé Ermengarde, fille de l'empereur Louis II. Sur les Bosonides, voir C. B. BOUCHARD, „The Bosonids. Or rising to Power in the late Carolingian Ages“, *French Historical Studies* 15 (1988), p. 407-431.

5 REGINON, *Chronicon*, a. 888, éd. Kurze, M.G.H. Script. rer. Germ. 50, Hanovre 1890, p.598.

6 FLODOARD, *Annales*, a. 922, éd. Lauer, Paris 1905, p. 10.

7 Continuateur de Reginon, a. 911, éd. Kurze, M.G.H. Script. rer. Germ. 50, Hanovre 1890, p. 614.

8 *Ibid.* a.919, p. 615.

9 En 954, Charles, fils cadet de Louis IV, n'avait qu'un an (Flodoard, *op.cit.*, p. 136). Lothaire avait deux fils susceptibles de prétendre à sa succession. Pour résoudre le problème, Lothaire associa au trône son fils aîné Louis dès 979, écartant ainsi de la succession Otton, le cadet (RICHER, *Histoire* III, 91, éd. et trad. Latouche, Les classiques de l'histoire de France au Moyen-Age, Paris 1930, p. 114-116).